



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 2 février 2022

### **LES VILLES DE VILLEURBANNE, BRON & VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE/GLEIZÉ/LIMAS REÇOIVENT LE LABEL D'EXCELLENCE « CITÉS ÉDUCATIVES »**

Le Premier ministre a annoncé lors du 1<sup>er</sup> anniversaire du comité interministériel à la ville, ce samedi 29 janvier, l'attribution du label « Cités éducatives » pour 74 nouveaux territoires. Dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon, l'ensemble des quartiers prioritaires des villes de Villeurbanne, Bron et Villefranche-sur-Saône/Gleizé/Limas ont obtenu cette labellisation.

#### **Une action engagée autour de la réussite éducative**

Les Cités éducatives ont pour objectif une mobilisation de tous les acteurs – État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges... – autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers défavorisés. Elles s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

Dans ce cadre, le levier éducatif fera l'objet d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Cohésion des Territoires ont déployé des moyens importants en faveur de l'égalité des chances (instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, dédoublements des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, dispositif Devoirs faits, Plan mercredi, renforcement des Cordées de la réussite...), qui doivent être relayés et amplifiés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Seule une stratégie globale, coordonnée entre l'État et les collectivités territoriales, ainsi que les multiples acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'École, peut créer le continuum nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

Ces Cités éducatives permettront de renforcer les interventions autour de trois axes :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...

- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers souhaités par le président de la République, ce programme permet aux territoires concernés de montrer leur détermination à faire de la réussite éducative une grande priorité pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Depuis 2019, l'État a déjà engagé 6,75 millions d'euros dans les Cités Éducatives de Lyon 8<sup>e</sup>, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux/Saint-Fons et Givors/Grigny. Avec les trois dernières labellisations, le département du Rhône et la Métropole de Lyon comptent désormais 8 Cités Éducatives.

Plus d'informations sur [www.citeseducatives.fr](http://www.citeseducatives.fr)

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

**Cabinet du recteur de  
l'Académie de Lyon**

Pôle Communication  
Tél : 04 72 80 60 10  
Mél : [communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)